

DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Commissariat général
au développement durable

Météo-France

Décision n° 2014-1408 du 3 septembre 2014 portant modification de la décision n° 2014-27 du 2 janvier 2014 modifiée portant délégation de signature

NOR : DEVD1420565S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses titres I^{er} et III;

Vu le décret du 19 décembre 2013 portant nomination du président-directeur général de Météo-France;

Vu la décision n° 2009-1629 du 11 mars 2009 modifiée portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable;

Vu la décision n° 2014-26 du 2 janvier 2014 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires;

Vu la décision n° 2014-27 du 2 janvier 2014 modifiée portant délégation de signature;

Vu la décision n° 2014-609 DRH du 29 août 2014 nommant M. Pierre Roux adjoint au directeur des ressources humaines;

Vu la décision n° 2014-611 DRH du 3 septembre 2014 nommant M. Emmanuel Cloppet directeur central des activités commerciales;

Vu la décision n° 2014-612 DRH du 3 septembre 2014 nommant M. David Goutx directeur interrégional pour La Réunion,

Décide:

Article 1^{er}

Les articles 13 à 15 de la décision n° 2014-27 du 2 janvier 2014 susvisée sont ainsi rédigés à compter du 3 septembre 2014:

« **Article 13.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG, M. Pierre ROUX, adjoint au directeur des ressources humaines, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

Article 14. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Pierre ROUX, Mme Julie EUDES, chef du département de la gestion individuelle, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 15. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve FERRY-DELETANG et de M. Pierre ROUX, Mme Sylvie VINCENT, chef du département des traitements et salaires, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement. »

Article 2

Les paragraphes VI, XIII et XV de l'article 21 de la même décision sont ainsi rédigés à compter du 15 septembre 2014 :

« VI. – M. Emmanuel CLOPPET, directeur central des activités commerciales, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique LAPEYRE de CHAVARDES, directeur adjoint de la direction centrale des activités commerciales. »

« XIII. – Mme Marie-Geneviève RENAUDIN, directrice de la direction interrégionale Île-de-France, Centre, et, en son absence ou si elle est empêchée, M. Olivier LE MOIGNE, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale. »

« XV. – M. David GOUTX, directeur interrégional pour La Réunion, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Paul REMOIS, adjoint d'exploitation de la direction interrégionale. »

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait le 3 septembre 2014.

Le président-directeur général,
J.-M. LACAVE